



Jules Raimu

12, rue Jules Raimu
30900 Nîmes cedex 2

EPICERIE

REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Personne responsable du marché : Madame la Proviseure du Lycée Professionnel Jules RAIMU-12 rue Jules Raimu 30908 NIMES.

Comptable assignataire : Madame l'Agent Comptable du Lycée Philippe LAMOUR – Rue de l'Occitanie BP 4038 30001 NIMES CEDEX.

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2131-12 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique.

III) Objet du marché :

Le marché a pour objet la fourniture de divers produits d'épicerie pour un restaurant scolaire fournissant 100 à 150 repas pendant 180 jours au rythme d'une livraison hebdomadaire.

IV) Description des fournitures ou prestations :

Marché à bon de commande pour la fourniture de divers produits d'épicerie, **sans OGM et sans arachide**.

L'offre porte sur un bordereau de prix des produits courants en restauration collective ; en cas de dénomination commerciale opaque, une fiche technique devra être fournie à l'appui de chaque produit.

Les offres doivent se présenter uniquement dans l'ordre et suivant la liste descriptive jointe.

Pour les articles ne figurant pas sur le bordereau de remise de prix, le candidat fournira un catalogue avec les tarifs et les taux de remise consentis.

L'établissement ne s'engage sur aucun montant ni quantité pour la durée du marché.

Le marché sera passé pour une durée de 12 mois, à compter du 25 aout 2025, reconductible par tacite reconduction une fois, avec prix fermes et définitifs sur la période en dehors des aléas économiques dûment constatés et qui pourront engendrer des modifications tarifaires, proposées à la personne responsable du marché. Aucune modification de prix ne peut intervenir sans un accord exprès de l'établissement.

Les produits, quels que soient leur préparation, conditionnement ou présentation devront répondre à toutes les normes en vigueur pour la restauration collective. La qualité bactériologique des denrées doit être irréprochable. Une attention toute particulière doit être portée au respect des DLC, DLUO et DDM qui doivent être suffisamment longues pour permettre la consommation des produits livrés.

L'offre devra clairement indiquer le nombre de livraisons possibles par semaine et les horaires envisageables (6h-9h30).

La gratuité des livraisons, quel que soit le montant des commandes, sera prise en considération dans le choix des fournisseurs.

En cas de rupture d'un produit, le fournisseur s'engage à fournir un produit de substitution équivalent en qualité et en prix.

V) Contact : tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de Mme la secrétaire générale du Lycée Jules RAIMU ; tel 04 66 64 20 33; adresse électronique : gest.0301270t@ac-montpellier.fr

VI) Date limite de transmission des offres et modalités de transmission : Les offres devront être parvenues au service Intendance du Lycée Jules Raimu (dépôt ou courrier recommandé) ou déposées sur la plateforme des marchés publics AJI au plus tard **le 30 juin 2025 à 12h**.

VII) Contenu des offres : L'offre devra contenir l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution.

VIII) Critère de jugement des offres : les critères de jugement des offres sont :

- qualités techniques des produits : 50%
- qualité des conditions de livraison : 20%
- prix : 30%

IX) Délai de validité des offres : 120 jours.

X) Prix et règlements des comptes :

Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

Règlement : Les demandes de paiement seront adressées au Lycée Jules Raimu 12 rue Jules Raimu 30908 NIMES via la plateforme CHORUS PRO.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la circulaire MENF00500169C.

XI) Délai d'exécution : Les prestations ou fournitures devront être exécutés à compter du 25 aout 2025.

XII) Notification : le marché sera notifié au titulaire **le 10 juillet 2025 au plus tard**. Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site : www.aji-france.com

A Nîmes, le 27 mai 2025

La Proviseure

